



Garde a vue pour vol en reunion

Par **sandrine**, le **05/03/2010** à **00:13**

Bonjour,

mon ami est en sursis pour 1 ans, il c'est fait arreter pour vol en reunion je ne sais pas ce qui c'est passé on ne veut rien me dire

il a un casier judiciaire pour escroquerie et stupefiant

il est en garde a vue depuis 32h

est ce que le sursis va tomber est ce qu'il risque un an ferme en plus de la peine encourue pour le vol en reunion alors q'il na jamais fait ca auparavant

je n'ai pas eu le droit d'avoir le nom de l'avocat commis d'office qui la vu le policier n'ont pas voulu me le donner

merci de votre reponse meme si je sais que cela reste vague

sandrine